

*Taxe d'accise—Loi*

Nous devons aussi être très prudents lorsque nous imposons ces taxes dans les régions reculées du Canada. Hier, j'ai dit que bien des emplois sont vacants dans le nord du Manitoba. Peut-être est-ce à cause du coût élevé de la vie dans ces régions éloignées du pays. Nous nous apprêtons actuellement à imposer une charge additionnelle sous forme de cette taxe d'accise sur du matériel qui est essentiel à la survie de ces gens du nord du Manitoba. Il est à peu près temps, et c'est ce que j'espère faire, que quelqu'un attire l'attention du reste du Canada et du gouvernement sur la situation qui existe dans le nord du Manitoba.

Si le gouvernement persiste à vouloir imposer des taxes de cet ordre, j'ai bien peur que nous ne puissions mettre en valeur les ressources naturelles qui sont à notre portée dans le nord du Manitoba. On ne sera pas en mesure de le faire. Si nous voulons persuader les gens d'aller travailler dans les régions reculées du Canada, nous devons leur apporter des encouragements. Il n'y a certainement personne qui aurait envie d'aller dans le Nord, surtout pour la première fois, si, obligé d'acheter un bateau ou peut-être un avion pour se déplacer, il doit payer cette taxe de 10 p. 100. A mon avis, cette taxe est ridicule.

L'autre question dont je veux parler, c'est la taxe sur le transport aérien, qui pèse lourdement sur les transporteurs aériens du nord manitobain. Le petit exploitant qui fait le transport au départ de Thompson, par exemple, doit ajouter une taxe de 5 p. 100 aux tarifs aériens. Bien souvent, il exigera cette taxe parce qu'il doit se servir d'un DC3, mais s'il emploie plutôt un Cessna 180, il devra la rembourser. Bien souvent, la taxe de 5 p. 100 est incluse dans les bordereaux que le gouvernement délivre à son personnel pour l'autoriser à voyager à bord de petits appareils commerciaux dans le nord du Manitoba. Toutefois, ces gens voyagent bien souvent à bord d'appareils plus petits et . . .

[Français]

**M. Fortin:** J'invoque le Règlement, madame le président.

**Le vice-président adjoint:** A l'ordre. L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

**M. Fortin:** Madame le président, je veux faire remarquer à la présidence qu'il y a actuellement en Chambre 20 libéraux, 10 conservateurs progressistes, 3 néo-démocrates et 5 créditistes. Cela signifie que notre présence est formidable actuellement à la Chambre, pour contredire ce qu'a dit tantôt le président de la Chambre.

**Le vice-président adjoint:** Je regrette, mais l'honorable député est certainement au courant qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

**M. Fortin:** Madame le président, j'invoque à nouveau le Règlement.

Étant donné qu'un précédent a été créé aujourd'hui à l'effet qu'à toutes les heures nous comptons les députés à la Chambre, je tiens à vous faire remarquer que ce sera mon devoir de les compter dorénavant, tant que le président n'aura pas changé son attitude par rapport aux créditistes.

[Traduction]

**M. Smith (Churchill):** Madame le président, je disais que la taxe de 5 p. 100 sur les petits appareils commerciaux est un vrai désastre pour le petit exploitant des

[M. Smith (Churchill).]

régions éloignées du Nord, car il n'a pas le personnel voulu pour la percevoir. Dans bien des cas, il doit rembourser le particulier qui finit par voyager sur un appareil plus petit. Si nous voulons vraiment mettre en valeur le reste du Canada, nous devons étudier sérieusement les problèmes uniques du Nord, sinon nous l'empêcherons de se développer; je pense parfois que le reste du Canada est la région qui s'étend de la frontière de l'Ontario jusqu'en Colombie-Britannique, car une bonne part des taxes sont fixées pour les régions développées sans tenir du tout compte des problèmes qu'elles posent dans les régions éloignées et en voie de développement. Pour stimuler le développement, il faut des stimulants. On peut le faire en accordant certaines concessions fiscales aux personnes qui vont s'installer dans les régions éloignées du Manitoba et du Nord canadien.

**M. Ellis:** Madame le président, on a tellement parlé des bateaux de plaisance dans le débat sur le bill C-40 qu'il n'est pas facile d'y ajouter grand chose. Ce qui me frappe, c'est que nous ajoutons une taxe à une taxe. Autrement dit, le Trésor tirera bien plus de profit de ces transactions que le fabricant ou ses employés, que le vendeur de gros, le distributeur ou leurs employés, ou encore que le détaillant ou ses employés.

• (1540)

Lorsque les ventes au détail diminuent, les employés des détaillants sont licenciés ou font moins d'heures de travail. Les détaillants et les grossistes sont menacés de réductions et d'une diminution des profits. Environ 23 p. 100 des profits vont au gouvernement, qui ne leur apporte qu'une piètre, sinon aucune contribution, certes aucune contribution utile. Les détaillants et les grossistes, qui risquent de faire faillite dans des transactions comme celle-là, et certains ont effectivement fait faillite, reçoivent très peu de sympathie. Néanmoins, le gouvernement continue de toucher sa part.

Madame le président, je me demande si je peux vous demander de rappeler à l'ordre mes amis à ma gauche qui, tous trois, sont particulièrement bruyants cet après-midi. L'un d'entre eux est peut-être responsable, mais ils font du bruit tous les trois.

Le produit de ces taxes va dans les coffres du gouvernement. Que fera le gouvernement de tout l'argent qu'il a perçu? Qu'a-t-il fait de l'argent perçu en taxes semblables par le passé? Selon moi, il a fait très peu, certainement très peu qui soit utile aux fabricants de bateaux, aux grossistes, aux distributeurs et aux détaillants de bateaux, et encore beaucoup moins aux propriétaires de bateaux. Ces bateaux procurent de l'agrément à bon nombre de familles de la classe dite moyenne. Ces gens qui portent déjà la plus grande partie de la charge fiscale dans notre pays sont appelés parfois la majorité silencieuse. Ce sont eux qui ont peut-être le plus besoin de se divertir le samedi ou le dimanche après-midi afin d'échapper à certaines pressions que leur impose le gouvernement. J'exhorte fortement le ministre à songer à leur donner une chance. Il ne renoncera pas à rien; il ne ferait que réduire la charge qu'il leur a déjà imposée.

J'aimerais ajouter quelques mots au sujet des avions d'entreprises privées. On a clairement établi, je crois, que la quantité de fuel qu'ils consomment est minime par rapport à la consommation de l'énergie dans notre pays. Dans un pays vaste comme le Canada, l'avion constitue un mode de transport indispensable pour les hommes d'affaires. Beaucoup peuvent penser—comme le pense peut-être aussi le ministre—qu'il s'agit là d'un moyen de taxer le